

Le 25/04/2010.

Texte de notre 22<sup>e</sup> tribune  
pour le VIVRE A ETRECHY du mois de mai.

--O--

### **ORDURES MENAGERES : VERS UNE REDEVANCE INCITATIVE ?**

La nécessité de réduire la production de déchets ménagers s'impose comme une évidence dans notre société de consommation.

Pour aboutir à cette réduction, des systèmes de tri sélectif ont été imaginés par les collectivités locales depuis une vingtaine d'années pour diminuer le volume des ordures et permettre le recyclage des matériaux. Mais la limite de la démarche est qu'elle repose sur la bonne volonté des ménages. C'est la raison pour laquelle, dans le prolongement du 1<sup>er</sup> "Grenelle de l'Environnement", certaines collectivités veulent aujourd'hui aller plus loin et remplacer la taxe d'enlèvement des O.M par une "redevance incitative". L'idée est de faire payer l'utilisateur non plus en fonction de la valeur foncière de son bien mais en fonction de sa production réelle de déchets ménagers, bref de le responsabiliser en lui facturant uniquement le coût du service rendu.

Pour trouver une illustration locale, inutile d'aller très loin puisque des communes comme Brières les Scellés ou Morigny-Champigny mettront en œuvre ce dispositif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Mais à Etréchy où tout avance lentement, on est bien loin de toutes ces considérations, la commune n'ayant toujours pas jugé opportun de doter les foyers de conteneurs pour la collecte des ordures ! Le retard est là, indiscutable... Oui, il est grand temps de réagir ! Et même si la redevance incitative n'est pas le système parfait, c'est, à notre avis, une occasion à saisir pour repenser enfin la collecte de nos déchets, améliorer la qualité du service proposé à la population et inciter vraiment au tri sélectif.

*Permanence : 15 mai de 9h à 11h en Mairie. Contacts : [etrechy.ensol@free.fr](mailto:etrechy.ensol@free.fr) ou 06-75-58-65-05. Site : <http://etrechy.ensol.free.fr/>*